



ED 649 Rosalind FRANKLIN

Énergie, Environnement, Biosanté

Réunion du Conseil – 26 septembre 2022











ODJ conseil



- l. Ouverture
- II. Aspects réglementaires
 - a. Accréditation de l'ED 649 R. Franklin
 - b. Nouvel arrêté du 26 août 2022
- III. Site web de l'ED
- IV. Bilan des allocations doctorales 2022
- V. Etat des lieux de la rentrée 2022
 - a. Effectifs
 - b. Soutenances
 - c. Suivi des doctorants
 - d. Bilan des aides financières
 - e. Formations thématiques
- VI. Questions diverses



Conseil ED R. Franklin

Représentants des Unités	Laboratoire
Yannick POUILLOUX	IC2MP
Gwendoline LAFAYE	IC2MP
Jean-Marc BERJEAUD	EBI
Gildas MERCERON	PALEVOPRIM
Jean-Louis DURAND	URP3F
Bruno CONSTANTIN	4CS
Marianne BENOIT-MARAND	LNEC
Luc PELLERIN	IRMETIST
Julien BUYCK	PHAR2
Franck MOREL	LITEC
Aurélien CHATELIER	PRETI
Lucie KARAYAN-TAPON	PRODICET
Benoit DUGUÉ	MOVE
Représentants des Personnels Techniques	
Willy AUCHER	EBI
Carine NOEL	IC2MP

Représentants des Doctorants	Laboratoire
Thomas BALLION	IC2MP
Maud LAFFITTE	EBI
Zahyra KAOUAH	PHAR2
Mélissa LONGUET	IC2MP
Mathieu THABAULT	LNEC

Personnalités extérieures	Société
Stéphane VALAS	ANSES
Fabrice VIGIER	GENDRON
Romain CAYZAC	SAFT
Pierre-Jean SAULNIER	CIC



Aspects réglementaires

Nouveautés





<u>Intitulé</u>:

Rosalind Franklin – Energie, Environnement, Biologie-Santé

Numéro:

649

<u>Champs disciplinaires concernés</u>:

3 – Sciences de la Terre et de l'Univers

4 – Chimie

5 – Biologie, Médecine, Santé

10 – Sciences Agronomiques et Ecologiques



https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046228965

Art. 11. – L'article 13 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 13. – Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.

« Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

« Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

« Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

« En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.



https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046228965

« Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.

« Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat. Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion. »



https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046228965

Art. 13. – L'article 16 du même arrêté est ainsi modifié :

1° Le premier alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« Le doctorant est placé sous la responsabilité d'un directeur de thèse. La direction scientifique du projet doctoral peut être éventuellement assurée avec un codirecteur. Les codirecteurs peuvent être rattachés à des écoles doctorales distinctes. Lorsque la codirection est assurée par une personne issue d'un établissement public industriel et commercial ayant des missions de recherche, d'un établissement privé de formation ou de recherche, d'une fondation de recherche privée, d'une entreprise privée ou d'une administration, le nombre de codirecteurs peut être porté à deux. » :



https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046228965

Art. 16. – Après l'article 19 du même arrêté, il est ajouté un article 19 bis ainsi rédigé :

« Art. 19 bis. – A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

- « Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :
- « "En présence de mes pairs.
- « "Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats." »



https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046228965

Art. 19. – L'article 24 du même arrêté est ainsi modifié :

1° La dernière phrase du deuxième alinéa est remplacée par les dispositions suivantes : « Si le doctorant ou les membres du jury souhaitent disposer d'exemplaires imprimés, l'établissement assure l'impression de la thèse à partir du support numérique. » ;

Demander précisions sur ce point

Art. 21. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2022, à l'exception des dispositions des articles 10, 11 et 16, qui entrent en vigueur après avis et délibération des instances compétentes des établissements publics d'enseignement supérieur et au plus tard le 31 décembre 2022.

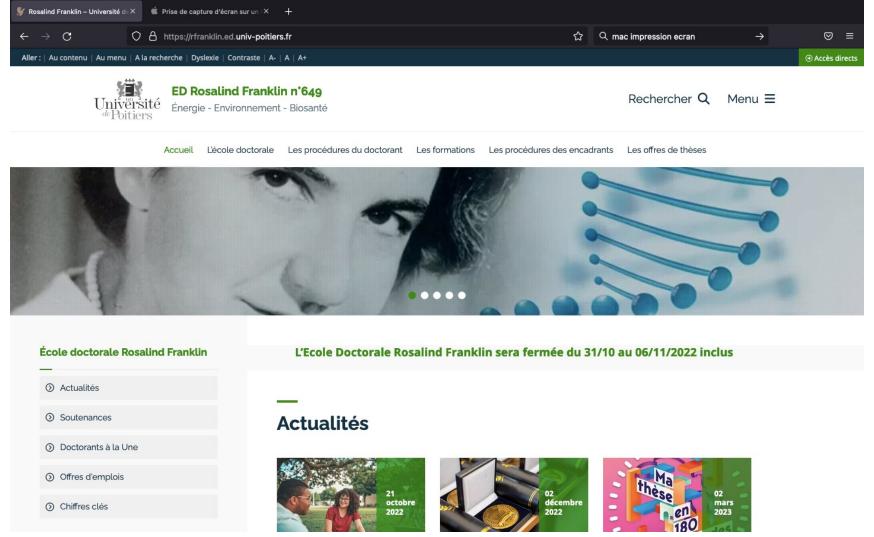


Site web

https://rfranklin.ed.univ-poitiers.fr/



https://rfranklin.ed.univ-poitiers.fr/





Adresse fonctionnelle

ed-rosalindfranklin@univ-poitiers.fr



Bilan des allocations doctorales

Année 2022





1. Contrats doctoraux disponibles = 30 dont 5 sécables (= 10 co-fi)

2. Résultats AAP NAq

a. Dossiers déposés par l'UP = 28

b. Lauréats = 23

i. dont co-financement UP et collect. = 15

ii. Nouveauté: +1 co-financement GP fléché « Mobilité »

4 NAq-GP

1 NAq-GA

9 NAq-UP

1 GP-UP

soit total de 5 co-fi UP

3. Reste donc = 25 contrats doctoraux UP pleins



Bilan allocations 2022

- Bilan avant répartition
 - 25 contrats pleins + 15 co-financements = 40 contrats
- Clé de répartition (établie en 2017)

MIMME	RF	SHES	DSP	total
13	13	9	5	40

- 5 contrats supplémentaires LPR
 - dont 70% fléchés SHES & DSP, soit 3.5 contrats
 - 2.5 SHES
 - 1 DSP
- Au final

MIMME	RF	SHES	DSP	total
14	14	11	6	45





• Répartition interne ED:

• IC2MP (5 co-fi + 1 pleine)6 3 (co-fi) EBI (co-fi) PALEVOPRIM (co-fi) IRMETIST (pleine) 4CS (pleine) • PHAR2 • LNEC (pleine)



Etat des lieux rentrée 2022

Effectifs, soutenances, aides

Inscrits 2022



	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Total
Financements	Année	Année	Année	Année	Total
Contrats					
EPSCP (UP & Col. Ter.)	16	15	14	2	47
EPSCP (Prog Handicap)					0
EPSCT (CNRS, INRAE, INSERM)		7	6		13
EPIC (ADEME ANDRA, BRGM, CNES)	7	1	2		10
ANR		2	1		3
ANRT (CIFRE)		3	8		11
Europe (EC2U)		3			3
EUR	2				2
Autres					
Salariés (CHU, Ingénieur, ATER)	1	7	8		16
Salariés secteur privé	1	2	1	4	8
Boursiers (Campus France, Etranger)	1	5	2	2	10
Fondations	2	2		1	5
Effectif	30	47	42	9	128
dont cotutelle	1	6	2	2	

+ 38 soutenances en cours

Total = 166





Déroulement thèses

Soutenances	Année civile 2021	Prévues en 2022
Nombre	38	> 38
Durée moyenne (mois)	41.4	
Nb moyen de publications à la soutenance	~1.5	

Abandons	Financement	Durée (mois)
PALEVOPRIM – avril 2021	UP-NAq	55
IC2MP – mai 2021	Bourse	44
IC2MP – novembre 2021	UP-ED	37
URP3F – juin 2021	INRAE-NAq	29
LITEC – janvier 2021	ANR	36
IRTOMIT – mai 2022	Salarié	42

Suivi de doctorants

Doctorant(e)s	Laboratoire	Financement	Contexte	Proposition
J.	IC2MP	Contrat doc UP/Région	Inaptitude	Fin de contrat
F.	IC2MP	Contrat doc UP/Région	Arrêt travail	?
S.	IC2MP	ADEME/BRGM	Reprise après arrêt	Inscription dérogatoire 5A
F.	IC2MP	Contrat doc UP/GP	Congé longue maladie	Inscription dérogatoire 4A
S.	EBI	Bourse étrangère	Co-tutelle	Inscription dérogatoire 4A
V.	IC2MP	CNRS	Encadrement	Ajout 3 ^{ème} encadrant





Rappel budget ED (reliquat COMUE)

• Fonctionnement 24 000 €

• Soutien à la mobilité

• Mobilité séjour

Sur budget ED 6 bénéficiaires 3 662 €
 Participation Fondation 5 bénéficiaires 5 184 €

Mobilité scientifique
 21 bénéficiaires
 8 400 €

Mobilité formation

• CFLE semaine formation français 6 000 €

• Budget prévisionnel Formation thématique

• Séjour CREPS de Boivre 12 525 €



Formations

Bilan, projets, équivalences

Bilan 2022



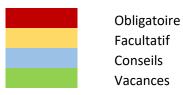
- Webinaire « Publication et communication scientifique, pratiques vertueuses et autres » 27 janvier 2022
- Formation hors les murs « *L'environnement règlementaire de la recherche scientifique »* Angoulême 08 février 2022
- Formation thématique hors les murs « Employabilité des docteurs » Angoulême 23 mai 2022
- Projets 2023
 - « La(es) PCR(s): comment ça marche? De la théorie à la pratique »
 - « Les outils statistiques sous R »
 - « Acquisition et analyse d'images surfaciques »
 - « La recherche clinique »
 - « Plateau technique activités physiques, cryostimulation »



Le calendrier

Proposition de calendrier pérenne

Calendrier 2022





		Sep	t. 22			00	ct. 202	2			Nov	. 2022				Dec. 2	022			Jan	v. 2023	3			Fev. 20	123			Mar. 2	023			Avr. 2	023			M	1ai. 202	!3			Juir	n. 2023			Juil	. 2023			Août.	. 2023	
Activité	36	37	38	39	40	41	. 42	2 4	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31 3	32 3	33 34	35
Inscriptions / Réinscriptions					li	nscriptio	ons							///.	Rokyka	///								Insc	cription	s												Clotyre							Ré	inscrip			66	tyre:		M
Conseil ED				Co	onseil																		Conse	il																					onseil							
Journée de rentrée (1A et 2AA)						Rent V. 14/1																																														
Pause pédagogique Toussaint									col.	Pause péda. Mar. 01/11	Vend. 11/11																																									
Cérémonie Remise Diplôme Doctorat														,	CRDD /. 09/12																																					
Vacances Noël																	Vce	es																																		
Formation éthique et intégrité																						F	orm. thiq.																													
Vacances hiver (zone A)																								Vces	,	Zone Bet 0																										
Ma Thèse en 180'																										I	Finale locale 02/03		Finale Reg. ? 14/03																							
Auditions Comité de Suivi Individuel																														CSI																						
Vacances printemps (zone A)																																	Vce L. Pâq 10/0	s ues 4	Zones E L 01/	et 0 /08	L. 08/05	J. Asc. 18/05		L. Pent. 29/05												
Formation thématique																																					Form. Them.															
Auditions recrutement CT Doc																																								Audi CT	tions Doc											
Auditions Activité Comp. Enseignement																																											Ac	ditions tivités ompl.								
Vacances été																																														Vend 14/0	d.)7		V	ces		





- <u>Date</u>: Vendredi 21 octobre 2022 de 9h00 à 17 h 00
- <u>Lieu</u>: Amphi BE (site du Futuroscope) 1 Av. Gustave Eiffel, 86360 Chasseneuil-du-Poitou
- Programme:
 - De 9h00 à 12h : Présentation générale
 - De 14h à 17 h : Regroupement par Écoles doctorales.



Questions diverses

Relevé de conclusions

 Conseil de l'ED: départ d'un représentant des doctorants; un appel à candidature sera fait pour l'élection de son remplaçant

• <u>CSI</u>:

- Ajout d'une partie confidentielle destinée aux doctorants à la saisie du formulaire du CSI
- Ajout sur le site web d'un formulaire de téléchargement des conclusion du compterendu de comité de pilotage organisé par chaque laboratoire
- <u>Suivi des doctorants en difficulté</u>: approbation des mesures dérogatoires mises en place
- Allocations doctorales 2023: le projet UP-SQUARED, lauréat du PIA4
 « ExcellencES », permettra d'abonder, sur sélection, le co-financement d'allocations de certains projets lauréats de l'AAP NAq